

Communiqué de presse

Changé, France, le 7 avril 2021

Exercice de la seconde promesse unilatérale de vente d'actions Séché Environnement

Groupe Séché SAS, agissant à travers la société Pégase 53 qu'elle contrôle, annonce avoir exercé la seconde promesse unilatérale de vente d'actions Séché Environnement consentie à son profit par la Société ICM SA le 15 septembre 2020¹. L'opération a été réalisée ce jour, 7 avril 2021.

Cette seconde promesse unilatérale de vente porte sur un nombre de 564.407 actions Séché Environnement au prix de 44,00 euros par action, représentant 7,18% du capital de Séché Environnement et 4,94% des droits de vote de Séché Environnement au 1^{er} avril 2021.

En conséquence, Groupe Séché SAS détient à ce jour, directement et indirectement via sa filiale Pégase 53, 69,03% du capital et 78,34% des droits de vote de Séché Environnement sur la base du capital et des droits de vote existants au 1^{er} avril 2021.

A propos de Groupe Séché SAS

Groupe Séché SAS est la société holding de la famille Séché. Elle détient notamment la participation de la famille Séché dans Séché Environnement dont elle est l'actionnaire de référence.

A propos de Pégase 53

Pégase 53 est une société holding détenue à 60% par Groupe Séché SAS et à 40% par UNEXO, fonds d'investissement du groupe Crédit Agricole.

¹ Cf. Communiqué de presse du 23 septembre 2020. La seconde promesse de vente a été transférée à Pégase 53 le 26 mars 2021.